

Projet nouvelle usine HARIBO à UZES

Ce document établit une synthèse des remarques faisant suite, d'une part à la lecture du dossier accessible en ligne sur le site internet dédié à la consultation du public, et d'autre part à la présentation faite le 27 juillet en mairie d'UZES.

Il est rédigé par Mr JULLIA et Mme CAMPA, résidents 4 chemin de la cascade, riverains du projet. Chaque point est détaillé dans les pages suivantes.

En résumé :

Certains éléments manquent au dossier : le phasage prévisionnel du développement du site industriel HARIBO, ainsi que le phasage du projet qui en est la première étape.

Le risque de dommages aux ouvrages riverains, notamment pendant les travaux d'excavation n'est pas pris en compte.

Le risque accident lié au nouvel accès PL sera supérieur à aujourd'hui.

Le risque incendie sera supérieur à aujourd'hui, compte tenu du nouvel accès PL et de la non prise en compte du facteur humain, lié au personnel extérieur.

L'étude de bruit en limite de zone ne prend pas en compte tous les nouveaux équipements bruyants, et les résultats de simulation sont hors normes : cette problématique n'est pas traitée dans son intégralité dans le projet présenté.

La fourniture d'eau potable qui va presque doubler n'est pas garantie par la collectivité en charge de ce réseau, en particulier en cas de sécheresse niveau « crise ». De plus le ratio d'eau potable par tonne produite va augmenter, ce qui n'est pas concevable pour une installation nouvelle.

Les réseaux enterrés et la voirie seront soumis coté nord à des désordres potentiels liés aux travaux du nouvel accès PL ; la suppression du talus fragilisera ces ouvrages existants et fera disparaître une couverture végétale qui masque l'usine.

Les bâtiments anciens conservés pour le risque inondation, ne seront utilisés que partiellement, alors qu'un nouveau bâtiment doit être construit : il convient d'étudier une option du projet pour réutiliser la totalité du bâti ancien et réduire la nouvelle construction.

Suite à donner :

Sur la base des remarques résumées ci dessus et développées ci-après, nous attendons des réponses précises et argumentées, avec les modifications du projet correspondantes, démontrant leur prise en compte.

Ce projet qui pérennise l'activité industrielle de HARIBO sur son site d'UZES, ne doit pas dégrader les conditions de vie de tout le quartier résidentiel de Carrignargues, qui est adossé à l'usine.

Aujourd'hui, à part le bruit, l'environnement de l'usine est acceptable.

La nouvelle usine se doit d'améliorer cet environnement, alors que le projet tel qu'il est présenté le dégrade, ce qui n'est pas acceptable.

Précisions générales à apporter au dossier

La décision de la DREAL UID30-2026-003 du 23 avril 2026 mentionne que le projet « vise un doublement de la production annuelle de l'usine d'UZES avec une première étape en 2030 à 43000t de produit fini ».

Dans ce plan de développement du site d'UZES, les autres étapes projetées à échéance de cinq à dix ans, doivent être annoncées et précisées avec notamment les zones foncières qui seront concernées, pour que les riverains et habitants du quartier puissent inscrire leurs projets personnels dans une trajectoire connue.

De plus, le phasage prévisionnel de réalisation du projet lui-même doit être précisé pour une parfaite information des habitants du quartier, ainsi que les incidences éventuelles sur la vie quotidienne.

La chaufferie actuelle sera détruite et une nouvelle chaufferie sera construite, au nord du nouveau bâtiment avec une cheminée de 26,6m et d'un diamètre de 60cm; cette cheminée n'est pas représentée systématiquement dans les documents du projet, il convient de l'intégrer dans tous les documents et visuels dont les plans en élévation, pour une parfaite information.

Risques liés à la phase travaux : instabilité et fissuration des ouvrages voisins

Une étude de sol, mission type G1, a été réalisée par une société spécialisée sur les parcelles AO155 et AO466 pour déterminer sa nature.

Cette étude préalable à toute construction indique la présence de roche (molasse compacte) à moins d'un mètre de profondeur.

L'analyse des données géotechniques indique : « compte tenu de la présence d'un talus et d'un mur de soutènement à la limite de la parcelle, la réalisation d'un projet de construction pourrait entraîner une instabilité du talus, du mur de soutènement et du site ».

Le projet de la nouvelle usine HARIBO nécessite des travaux lourds de démolition, de fondations profondes et d'excavation, notamment pour les rétentions enterrées.

Les strates de mollasse dure suivent l'inclinaison naturelle du sol, et sont visibles en partie basse du mur bordant la parcelle en face de l'entrée PL prévue dans le projet.

Ces travaux dans le sol, compte tenu de sa nature dure, vont générer des vibrations qui seront conduites dans tout le voisinage.

Ces vibrations auront un impact direct sur les réseaux enterrés sous la voirie, en particulier chemin de la Cascade:

- l'alimentation d'eau potable,
- les eaux usées,
- le gaz naturel,
- le réseau électrique 20kVolts,
- la fibre optique.

Elles auront aussi des effets, potentiellement destructeurs, sur toutes les constructions avoisinantes :

- murs et bories en pierre sèche, typiques de l'uzège,
- constructions anciennes maçonnées n'ayant pas d'armatures métalliques,
- constructions récentes, à priori plus résistantes mais vulnérables.

Ce risque vis à vis des riverains, ouvrages bâtis et réseaux, n'est pas pris en compte dans le projet, pour la phase travaux : extrait du document P07 « Etude Incidence »

- p211 => aucune vibration ne sera ajoutée ;

- p229 => mesures de réduction phase travaux, pour la faune.

Il convient de prendre des dispositions, avant et après travaux, pour éviter tout dommage et litige ultérieur.

Risques liés au trafic et à l'accès PL

Dans le projet HARIBO, l'augmentation du trafic poids lourds lié à la nouvelle usine sera de 50 camions par jour, et 250 VL.

L'impact du projet sur le trafic routier se réfère à un audit sur la D981 réalisé pendant 24h le mardi 27 janvier 2026, qui a conduit à la conclusion : enjeu faible (document P07 « Etude Incidence » p55), augmentation marginale sur le flux de circulation (P07 p167).

Le chemin de Carrignargues sera élargi entre l'entrée actuelle des PL et l'entrée future.

Sur cette zone des camions stationneront en attente de leur rendez-vous.

Le chemin de Carrignargues est la principale voie routière d'accès à la zone pavillonnaire du quartier pour les voitures, les poids lourds, les cyclistes et les piétons ; il n'est pas aménagé pour ces derniers qui doivent partager la route avec les véhicules.

Des travaux dans la zone sont réalisés en continu avec le passage régulier de camions, et la loi ZAN en augmentera le nombre.

Cette voie est référencée dans de nombreuses applications de randonnée cycliste et pedestre vers le Pont du Gard, la garrigue, la ville d'UZES... De nombreux gîtes et logements locatifs sont établis dans le quartier, dont les occupants se déplacent souvent à pieds vers les zones commerciales voisines, le musée HARIBO, etc...

De plus, avec l'attribution d'une troisième étoile à la ville d'UZES par le guide touristique MICHELIN (trois étoiles : mérite le détour), avec la construction de nombreuses résidences en cours d'achèvement et en projet, avec les manifestations diverses tout au long de l'année, on observe une augmentation de la circulation sur la D981, et deux fois par semaine les jours de marché une saturation complète, de mai à septembre.

Avec le projet HARIBO, le risque accident chemin de Carrignargues sera supérieur à la situation actuelle, car plusieurs raisons convergent dans ce sens :

- le déplacement de l'accès PL au croisement du chemin de la Cascade, qui réduit à néant la visibilité des véhicules qui descendent,
- la trajectoire des camions entrant à l'usine qui coupera la voie descendante du chemin de Carrignargues,
- l'augmentation du nombre de véhicules dont les poids lourds qui utiliseront ce nouvel accès à l'usine,
- le stationnement des camions aux abords de l'entrée PL en attente de rendez-vous,
- l'augmentation de la population du quartier de Carrignargues, permanente et saisonnière,
- l'augmentation de sa fréquentation par les cyclistes et les randonneurs, et l'absence d'aménagements dédiés à ces utilisateurs.

Avec le projet HARIBO, la circulation chemin de Carrignargues sera plus dangereuse qu'aujourd'hui ; la solution proposée n'est pas acceptable.

Des chauffeurs PL nous ont confirmé que l'entrée du projet est plus dangereuse que l'entrée actuelle.

La dangerosité du positionnement de l'entrée PL au carrefour du chemin de la Cascade n'a pas été prise en compte, compte tenu de la proximité de la zone pavillonnaire de Carrignargues, de l'augmentation déjà constatée de la circulation D981 ainsi que celle du quartier.

Le comptage de la circulation a été effectué ponctuellement à une période creuse : cet échantillon n'est pas représentatif de la réalité, qui a été sous-évaluée.

Pour sécuriser l'accès PL à la nouvelle usine, en respectant les objectifs de l'étude d'impact, voici quelques suggestions d'implantation:

- depuis la D981, avec un rond point à aménager qui servirait aussi à la zone commerciale en face de l'usine (cf plan Option1-Accès PL sud);
- depuis la D981, avec une voie à aménager qui empièterait sur le parking du personnel, pour les PL entrant afin de ne pas perturber la circulation vers la ville d'UZES (cf plan Option2-Accès PL sud).

Dans tous les cas, il est possible d'aménager une zone de stockage des PL en attente de livraison, soit sur la parcelle 0764 au nord du parking du musée dont une partie est disponible, soit sur la parcelle 0354 bordant la D981.

Les visiteurs qui se rendent à l'usine, pourraient stationner sur le parking du musée, où il y a beaucoup de place disponible.

Risque incendie

Le risque incendie lié aux activités industrielles du site actuel est abordé en détail dans le dossier, sous l'aspect technique, ainsi que l'organisation générale de la sécurité dans l'usine avec les procédures d'intervention impliquant le personnel ; les mises à jour dans la nouvelle configuration seront réalisées ultérieurement.

L'appel des pompiers du centre d'UZES est indiqué dans ces procédures, avec un délai d'intervention sur site de 20 minutes.

Aujourd'hui, les statistiques des origines des incendies en France, toutes causes confondues sont:

- 10 % d'origine naturelle, principalement la foudre,
- 90 % origine humaine, accidentelle ou intentionnelle.

Les véhicules, PL et entreprises extérieures, augmentent le risque incendie, car ils seront plus nombreux et certains sont des véhicules électriques ; ils circuleront 24h/24 entre un bâtiment aveugle et un talus.

De plus, certains chauffeurs et conducteurs sont fumeurs ; un fumeur sur cinq confirme qu'il jette son mégot incandescent par la vitre de son véhicule.

Cette situation, dans ses dimensions matérielle et humaine, n'est pas prise en compte dans l'étude de danger, malgré les procédures applicables aux entreprises extérieures.

Avec la nouvelle usine telle qu'elle est présentée, le risque incendie sera plus grand qu'aujourd'hui, à cause de la circulation plus nombreuse et détournée à l'arrière du nouveau bâtiment.

La proposition exposée précédemment d'implanter l'accès PL côté sud, va bien dans le sens de réduire le risque incendie.

Protection contre le bruit

Un rapport d'état initial a été réalisé par l'APAVE en mai 2025. Des non conformités aux exigences réglementaires ont été relevées au nord, en période nocturne.

L'étude d'impact acoustique du projet HARIBO a été effectuée par le bureau d'études SPC Acoustique en avril 2026.

Sur la base d'une liste de sources sonores qui lui a été remise, de leurs caractéristiques et de leurs implantations, une simulation a permis de calculer les niveaux sonores aux abords de la future usine. SPC Acoustique confirme que des dépassements des niveaux sonores réglementaires sont prévisibles au nord de l'usine, et quantifie pour chaque source sa contribution.

Le Bureau d'Etudes préconise des atténuations sonores pour les condenseurs adiabatiques et pour les flux logistiques PL et déchargement.

Sur la base de l'étude acoustique, INGEA Ingénierie propose d'installer des ventelles acoustiques sur les condenseurs pour réduire leur contribution; par contre, rien de précis n'est proposé pour atténuer les nuisances sonores des flux logistiques

Sur le plan d'implantation de la toiture, il y a 33 Centrales de Traitement d'Air de 16000 à 48000m³/h qui ne sont pas prises en compte dans l'étude acoustique ; la contribution de l'ensemble de ces équipements doit être précisée dans l'étude.

Aujourd'hui les camions qui stationnent la nuit sur le parking actuel génèrent un bruit qui est gênant, ainsi que les bips qui équipent les véhicules lorsqu'ils évoluent en marche arrière sont perçus. Les bruits se propagent en hauteur et sont d'autant plus gênants en période estivale.

Avec le projet HARIBO, le nombre de véhicules poids lourds sera supérieur à aujourd'hui et leur circulation sera continue, 7j/7 24h/24, ainsi que tous les véhicules en charge des transferts de marchandises ; les bips de marche arrière seront perçus en continu dans le quartier, 7j/7 et 24h/24, mais de manière ponctuelle, ce qui n'est pas pris en compte par l'étude acoustique.

La proposition de déplacer l'accès PL au sud de l'usine est une solution pour réduire le bruit des flux logistiques perçus au nord de l'usine.

Eau potable

La consommation de l'usine en 2025 est de 24133m³.

La consommation future est estimée à 45000 m³/an, soit une augmentation de 86 %.

L'étude d'incidence sur la consommation d'eau potable confirme que le projet aura un impact fort sur la consommation d'eau potable.

Des mesures pourraient être mises en place pour limiter cette consommation et que l'impact soit acceptable et maîtrisé ; rien de précis n'est cependant formalisé.

Dans le contexte d'alerte sécheresse actuel, UZES est positionnée au niveau « alerte » par l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2026: les industriels / ICPE ne disposant pas d'un arrêté spécifique doivent réduire leur consommation de 30 %.

Dans le dossier présenté par HARIBO, il n'y a pas de validation par la municipalité d'UZES, que le réseau d'eau potable qui alimente actuellement l'usine, est apte à assurer ses besoins supplémentaires, notamment en période de sécheresse.

Dans le cas où UZES serait positionnée à un niveau supérieur sécheresse, « alerte renforcée » ou « crise », quelles mesures seraient prises par l'usine pour adapter sa consommation d'eau potable ?

L'usine a consommé en 2025 : 24133m³ d'eau pour produire 27500 tonnes, soit 0,88m³/tonne.

Demain, l'usine consommera 45000m³ d'eau pour produire 43000tonnes par an, soit 1,05m³/tonne.

Il est choquant de constater que la nouvelle usine consommera plus d'eau potable pour produire une tonne que l'ancienne usine ; l'évolution des techniques et des matériaux devrait réduire ce ratio.

HARIBO doit expliquer ces chiffres et proposer des solutions pour que le ratio soit acceptable, en tout cas inférieur au ratio actuel.

Réseaux enterrés et nouvel accès PL

Il convient aussi de rappeler que, des travaux importants ont été réalisés récemment sur le réseau d'eau potable au croisement des chemin de Carrignargues et chemin de la Cascade.

Aujourd'hui à cet endroit, le chemin de la Cascade est adossé à un talus surplombant le parking des entreprises extérieures de l'usine HARIBO. Sur ce talus des arbres agés de plusieurs décennies ont poussé : ils renforcent le terrain et constituent un paravent visuel de l'usine.

Le projet de la nouvelle usine HARIBO prévoit de détruire ce talus et ces arbres pour construire la nouvelle entrée des poids lourds. Ces travaux vont fragiliser le chemin de la cascade, et les réseaux enterrés seront sujets à des désordres, car cette voirie sera hors sol et sans soutènement.

Cet aspect du projet de déplacer l'entrée des PL au nord contre le chemin de la Cascade, fragilisera la voirie et sera de nature à générer des désordres sur les réseaux enterrés : Eau Potable, tout à l'égout, électricité 20kV, gaz naturel, fibre optique. De plus, le paravent visuel existant devra être reconstruit.

Là encore, l'aménagement de l'entrée des PL côté sud de l'usine supprime, d'une part tous les risques de désordres aux réseaux enterrés, et d'autre part conserve le rempart mécanique et visuel existant.

Bâtiments anciens / Nouveau bâtiment / Impact visuel

Dans le projet, les bâtiments anciens de production sont conservés en diminution du risque inondation de l'Alzon, et seront partiellement utilisés avec la nouvelle usine.

Il est étonnant de constater cette situation.

En effet, les locaux inutilisés se dégraderont plus vite et pèseront inutilement dans les coûts d'entretien.

De plus, le transfert de bureaux, de lieux communs pour le personnel et de la majeure partie de la production vers le nouveau bâtiment, justifient la construction d'un bâtiment de grande dimension sur trois niveaux.

Une alternative du projet serait de restructurer et reconditionner ces locaux anciens, pour qu'ils soient complètement réutilisés, notamment par tout ce qui est annexe à la production, et de ce fait le nouveau bâtiment pourrait être réduit dans ses dimensions et ses étages.

Les anciens bâtiments seraient ainsi pérennisés, le nouveau bâtiment plus petit, et l'impact visuel réduit.

Sites archéologiques

D'après le dossier, ils sont « Eloignés du site, le plus proche étant à 2km ».

Pourtant, l'acqueduc romain d'UZES à NÎMES est mentionné sur le site IGN, chemin de la Lavande à 400m environ au nord de l'usine.